

7<sup>ÈME</sup> COLLOQUE E-PAIRS DU 5 JUIN 2015  
EN PARTENARIAT AVEC ASS.SMT ET SNPST

# LA COOPERATION MEDECIN ET INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL ET LE DPC

*Alain Grossetête MDT, Chantal Colliot IST, Alain Randon MDT,  
G rard Lucas MDT, V ronique Bacle IST, Huguette Martinez MDT,  
H l ne Ruck MDT, Jo lle Milliez IST, Mireille Chevalier MDT, Katia  
Wanquet IST, Bernadette Berneron MDT, Dominique Huez MDT*

*Première séquence*

# La clinique médicale du travail, « *moteur* » de l'ESTI

*Alain Grossetête, Chantal Colliot, Alain Randon*

# PLUSIEURS APPROCHES POSSIBLES POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

- Approche de la santé par les **risques** (DUER; pôle technique SST; CARSAT..): approche collective.
- Approche par la **clinique**.  
Dans la clinique médicale du travail des médecins et des infirmières (IST), **l'approche de la santé par la clinique explore le lien santé-travail**.  
La clinique médicale du travail articule l'individuel avec le collectif.

# LA CLINIQUE MÉDICALE DU TRAVAIL EN ESTI ET EN CONSULTATION DU MÉDECIN DU TRAVAIL

- Elle occupe une place centrale dans l'approche santé-travail:
- C'est le Moyen d'analyse et de compréhension du rôle du travail pour la construction ou la détérioration de la santé au travail.
- Elle prend en compte l'activité de travail, le « *travailler* »: c.a.d. à la fois **l'engagement subjectif singulier, et le travailler ensemble.**
- **Elle instruit le lien santé-travail.**

# CLINIQUE MÉDICALE DU TRAVAIL EN ESTI ET EN CONSULTATION MÉDICALE

- Du point de vue de la clinique médicale du travail, l'approche est commune pour le médecin et l'infirmière.
- La grille de lecture commune est le travail.
- Le médecin et l'infirmier(e) du travail au cabinet médical y tiennent un point de vue clinique, prenant en compte exclusivement le soutien à la santé des salariés dans leur « *travailler.* »

# EXPLORATION DES DEUX PRATIQUES CLINIQUES

- Pratique clinique du médecin
- Pratique clinique de l'infirmière
  
- Dans un enjeu de coopération entre deux métiers, à droits et devoirs spécifiques différents, réglementairement définis, et dont l'approche par la clinique est commune.

# PRATIQUE CLINIQUE DU MÉDECIN

Quatre axes essentiels:

- **L'identification médicale des risques** d'altération ou d'atteinte de la santé (instruction du lien santé-travail).
- **Une surveillance médicale ciblée** pour chaque salarié avec un entretien, un examen clinique, un diagnostic, et la rédaction éventuelle de préconisations individuelles.
- **La veille médicale** sur la santé d'un collectif de travail.
- **Le signalement de risque collectif et l'alerte médicale.**

# PRATIQUE CLINIQUE DE L'INFIRMIÈRE

- L'Entretien **Santé Travail Infirmière** est une activité clinique avec exploration du lien santé-travail.
- C'est un **Travail de compréhension et d'analyse du travail** du point de vue du salarié, de ce qui fait difficulté et des retentissements de son activité sur sa santé.
- Cet entretien est tracé dans le dossier médical.
- L'ESTI est une consultation infirmière.

# PROPOSITION DE REPÈRES POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ESTI

*(À DISCUTER)*

- L'ESTI investigate le travail et la santé, et aboutit à l'élaboration d'une contribution infirmière à l'instruction du lien santé-travail.
- L'Entretien Santé Travail Infirmier est une activité clinique.
- L'ESTI n'est donc pas une activité de substitution du médecin vers l'infirmier, ni seulement une collecte de données recueillies par l'entretien, mais une consultation infirmière, un temps clinique à part entière.

# PROPOSITION DE REPÈRES PROFESSIONNELS POUR L'ESTI (2)

- Pour médecin et infirmière, l'approche par le travail est commune (l'exploration du lien santé travail et du « *travailler.* »)
- L'Entretien Santé Travail Infirmier (ESTI), avec une approche par la clinique médicale du travail, a pour projet de comprendre avec le salarié *ce qui peut dans son activité, contribuer à la construction ou la fragilisation de sa santé et contribuer à restaurer son autonomie. (son pouvoir d'agir)*
- Il a donc strictement le même projet que l'entretien du médecin du travail.

# L'ESTI EN CLINIQUE MÉDICALE DU TRAVAIL

- Prenons l'exemple d'un salarié rencontrant le médecin ou l'infirmière

Après deux ou trois questions du clinicien, il peut, surtout s'il se sent écouté, livrer une sorte de « *récit* » de son travail infiniment plus riche que s'il est bombardé de questions.

-S'il n'a aucune difficulté ni au travail ni de santé, le récit est généralement laconique.

-Il est abondamment documenté au contraire, s'il est en crise professionnelle.

# UN EXEMPLE POUR ILLUSTRER

- Voici un ESTI effectué dans une situation dans laquelle un salarié se présente au cabinet médical en désarroi. Il demande de l'aide.
- L'ESTI prend alors la forme particulière d'un entretien du salarié qui va raconter ce qui lui arrive au travail.
- Tout ceci prend alors la forme d'un *récit*.

# ESTI D'ELIANE, DANS UN CONTEXTE DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

- Eliane, secrétaire commerciale (SAV pièces détachées) sédentaire 50 ans (traitement des appels, prospection et règlement litiges) arrivant en pleurs. Elles sont 10 secrétaires commerciales dans la société. Eliane ne va pas bien du tout depuis 6 mois.

*« Ma chef est toujours sur moi, me fait tout refaire, interdit aux autres de me parler; c'est du harcèlement. Je croule. J'ai des douleurs partout aux articulations. A la maison on ne me reconnaît plus. Après tout ce que j'ai fait pour l'entreprise depuis 20 ans ! Je ne veux pas y retourner. Je veux voir l'infirmière ou le docteur. »*

# LES SYMPTÔMES

- Trouble du sommeil, tristesse, envahissement de la sphère familiale par le travail.
- Raconte être devenue insupportable avec son compagnon et ses enfants.
- Se plaint de nausée et d'une « boule » le matin avant de se rendre au travail.
- Doute de ses capacités.

# LE TRAVAIL SUR LES SYMPTÔMES LORS DE L'ESTI

- ***Le questionnement sur les symptômes et leur origine dans le travail:***

Eliane sait très bien les nommer et éliminer ceux qui, proposés, ne sont pas présents chez elle. Elle sait très bien que son origine est dans le travail mais ne va pas plus loin.

- ***La rumination ou pensée en boucle***

Symptôme du mal être, la rumination attaque l'estime de soi.

# LE TRAVAIL CLINIQUE

- **Le caractère « sur- généralisant » de la plainte. le discours est confus, présente des contradictions qu'Eliane a peine à justifier, et très fortement victimaire.**
- L'entretien va tenter de la faire sortir d'un discours confus, de *sur-généralisation*, dans lequel aucune issue n'est perçue.
- Pour ce faire, l'entretien va reprendre avec elle le « *travailler* » (ce qu'elle a fait hier, par exemple) de telle façon que dans son récit, elle se voit elle-même travailler (et que l'infirmière ou le médecin « *voient* » également son « *travailler* ») la questionner, repérer ce qu'on ne comprend pas dans ce qui est exposé, et lui en faire part.

# LE TRAVAIL CLINIQUE DE L'ESTI AVEC ELIANE

- ***Qu'est-ce qui, dans le travail, a pu être à l'origine de la dégradation de sa santé d'Eliane ?***

Dans le cas d'Eliane le récit du vécu de harcèlement avec la chef cache un conflit sur la façon de faire le travail entre les salariés: il porte sur la façon de traiter un litige client (entre elle, et les nouvelles embauchées).

Ce conflit n'est pas identifié au départ par elle. Cette situation met à mal son identité professionnelle et alimente un discours sur-généralisant.

- **Il a fallu le travail clinique de questionnement pour qu'il apparaisse à Eliane.**

# ESTI DANS UN CONTEXTE DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

- ***La chronique des petits événements du travail***

La mise en mot du travailler et la reprise de l'activité cognitive et de la mémoire autour de l'invitation faite à Eliane de **la chronique des petits événements** du travail tend à repousser la généralisation et contribue à aider à la reprise en main de sa santé.

- ***Le travail clinique sur les émotions***

Ici traitement des litiges client qui a été retiré à Eliane alors que cette activité générait pour elle du plaisir au travail (objet émotionnellement compétent) transforme brutalement son rapport subjectif au travail.

# ESTI DANS UN CONTEXTE DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Ainsi en explorant très finement le travail d'Eliane, celle-ci revisite sa situation et reprend le cours de sa réflexion.

C'est pourquoi on parle **d'aide à la reprise de l'élaboration**, un temps sidérée par une situation qui la fragilise.

**C'est là l'essentiel du travail clinique**

# LE CONSTAT

- L'entretien clinique d'Eliane peut être mené indifféremment par l'infirmière et par le médecin.
- L'approche d'une fragilisation avec un début d'atteinte à la santé de la salariée est absolument identique qu'elle le soit par l'infirmière ou le médecin du travail. Il s'agit d'une approche clinique par le travail.

**EN CONCLUSION DE CETTE PREMIÈRE SÉQUENCE, *PRATIQUES CLINIQUES INFIRMIÈRE ET MÉDICALE EN CLINIQUE MÉDICALE DU TRAVAIL*:**

**LES OBJECTIFS**

- Intervention clinique précoce, dès le stade de l'altération, (sujet affecté), quand la personne est encore au travail.
- Permettre au sujet d'accéder lui-même à la compréhension des situations auxquelles il est confronté, retrouvant ainsi une autonomie, une opportunité d'agir sur sa santé en regagnant des marges de manœuvre.
- Le soutien à la réactivation de l'activité cognitive et à la restauration du pouvoir d'agir se pose en alternative à l'entrée dans la pathologie.

## *Dispute professionnelle*

# **Place de la clinique médicale du travail pour l'équipe médicale**

- Approche du clinicien du travail (médecin ou infirmière) en santé au travail: approche clinique par le travail, ou approche par les risques ?
- L'ESTI est-il cantonné à une approche par les risques ? Et sinon, comment peut-il être une approche par la clinique ?
- Le décret confère à l'infirmière du travail un rôle clinique avec la pratique de l'ESTI. A quelles difficultés l'infirmière se heurte-t-elle dans son activité clinique ?

*Dispute professionnelle suite et fin?*

# **Activité clinique du médecin et de l'infirmière**

- Si on avance qu'elle n'est pas identique à celle du médecin, en quoi diffère-t-elle ?
- Que serait une consultation d'infirmière en santé au travail ?